



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de la Martinique*

*Service Paysage, Eau et Biodiversité*

## **COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU PLAN NATIONAL D'ACTIONS EN FAVEUR DES TORTUES MARINES**

Réunion du 1<sup>er</sup> février 2016 au Centre International de Séjour à Fort-de-France (Martinique)

**Ont participé à ce comité de pilotage :**

- **M. Hervé BENEAT**, Direction de la Mer
- **Mme Christelle BERANGER**, PNR de Martinique
- **M. Robinson BORDES**, Bureau d'étude Aquasearch
- **Mme Mathilde BRASSY**, Carbet des Sciences
- **Mme Marie BUISSON**, association Le Carouge
- **M. Jean-Michel CADET-MARTHE**, Service environnement à la mairie du Vauclin
- **Mme Bénédicte CHANTEUR**, PNR de Martinique
- **Mme Rebecca CHARLES-ACHILLE**, Service environnement à la mairie du Carbet
- **M. Benjamin DE MONTGOLFIER**, Directeur du bureau d'étude Aquasearch
- **M. Rodrigue DORE**, Office National des Forêts de Martinique
- **M. Robert DULYMBHOIS**, Conseiller municipal à la mairie du Robert
- **Mme Emilie DUMONT-DAYOT**, Coordinatrice du PNA Tortues marines à l'ONCFS
- **M. Benjamin ESPERANCE**, Chef du Service Paysage Eau et Biodiversité à la DEAL Martinique
- **M. Denis ETIENNE**, Référent Tortues marines à la DEAL Martinique
- **Mme Blandine GUILLEMOT**, Cellule technique Antilles françaises à l'ONCFS
- **M. Serge LE GOAS**, Brigade nautique de la gendarmerie de la ville du Marin
- **Mme Amandine LIMOUZIN**, Agence des 50 pas géométriques
- **M. Francis MARGUENAT**, Chef du SMPE Martinique
- **Mme Zoé MELETIS**, Université du nord de la Colombie britannique
- **Mme Gisèle MONDESIR**, Référent Police de l'environnement à la DEAL Martinique
- **Mme Jocelyne MOURIESSE**, association Le Carouge
- **M. Jean-Claude NICOLAS**, PNR de Martinique
- **Mme Séverine RAINNE**, association SEPANMAR
- **M. Jacques ROUGET**, Chef de la Police municipale de la ville du Carbet
- **M. Christophe SIMON**, Directeur du Carbet des Sciences
- **M. Emmanuel SUTTER**, Chef du pôle Biodiversité au SPEB à la DEAL Martinique
- **M. Thomas ALEXANDRINE**, PNR de Martinique



- **M. Emmanuel THOUARD**, Délégué régional des Antilles françaises à l'IFREMER
- **M. Michel VALSIN**, association Reflet D'Cultures
- **Mme Marie-Andrée VASTE**, Service Environnement à la mairie du Vauclin
- **M. Marc-Antoine VINUESA**, Lieutenant officier nautique à la Gendarmerie nationale

**Se sont excusés :**

- le CAR-SPA
- le Centre National de la Recherche Scientifique de Strasbourg (CNRS)
- le Conservatoire du Littoral de Martinique
- la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF)
- le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN)
- l'Université des Antilles

\*\*\*\*\*

**M. Benjamin ESPERANCE** remercie la présence de chacun et souhaite une bonne année 2016. Il annonce le départ de M. Cyrille BARNERIAS, chargé de mission sur les tortues marines à la DEAL Martinique ; M. Denis ETIENNE, présent aujourd'hui, prendra la suite pour le dossier tortues marines. Il précise que cette année marque la fin du Plan National d'Actions (PNA) tortues marines, aussi une mise à jour de l'évaluation sera réalisée. Il rappelle que l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) sera créé dans le cadre de la loi Biodiversité qui devrait être appliquée pour la mi ou fin 2017. Cela pourra avoir des répercussions concernant la gouvernance du PNA. D'autre part, la loi Littoral a évolué sur le Domaine Public Maritime (DPM) en transférant la gestion des zones urbaines diffuses aux collectivités.

**Mme Blandine GUILLEMOT** souhaite également la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Elle précise que le PNA s'achève et que l'animation et la coordination du réseau par l'ONCFS se terminera fin août 2016, comme prévu dans le cadre du marché avec la DEAL Martinique.

### **Volet Suivis scientifiques**

Les suivis scientifiques menés cette année par le réseau sont présentés par **Mme Emilie DUMONT-DAYOT** (Cf. annexe). Cela conduit à différents échanges :

- M. Robert DULYMBBOIS s'étonne de ne pas voir sur la carte de présence de pontes de tortues marines au niveau de la commune du Robert. Il précise que l'îlet Loup-Garou constitue notamment un site de ponte intéressant bénéficiant d'une protection. Il précise également que des émergences ont été observées sur le littoral de pointe Savane où il y a des dépôts de sargasses.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT revient sur la carte et montre que l'îlet Loup-Garou a bien été recensé. Elle précise que toutes observations de tortues est à lui faire remonter afin de les recenser dans la base de données tenue à jour.



- Mme Zoé MELETIS s'étonne de constructions près de la plage sur certaines communes et demande quelle est la réglementation en Martinique.

La DEAL répond qu'il existe la loi Littoral qui interdit les constructions sur le Domaine Public Maritime (DPM) en zone naturelle. Aussi, certains aménagements ont été autorisés, d'autres sont illégaux. Il reste encore un important travail de persuasion et d'informations pour limiter les constructions.

**M. Robinson BORDES** du bureau d'études Aquasearch expose ensuite avec plus de détails le suivi mené par la technique de photo-identification par une stagiaire co-encadrée par Aquasearch et l'ONCFS (Cf. annexe). Cette présentation donne lieu à différents échanges :

- M. Denis ETIENNE s'interroge sur le nombre important de photos non exploitables dans le cadre du suivi par photo-identification.

M. Robinson BORDES précise qu'il est parfois difficile de réaliser une apnée à 5 mètres et de réaliser de bonnes photos de profil de l'animal.

M. Benjamin DE MONTGOLFIER précise que la photo ne doit pas être floue et prise avec un angle de 90° par rapport à l'animal pour qu'elle puisse être retenue. D'autre part, le type d'appareil utilisé a également son importance : la GoPro est facile d'utilisation, mais elle possède un grand angle qui nécessite de zoomer pour l'analyse du profil. Le logiciel est exigeant sur la qualité des clichés. Aussi, cette technique nécessite d'acquérir une certaine expérience.

M. Denis ETIENNE demande des informations sur le fonctionnement exact du logiciel et notamment comment déterminer avec précision le nombre de côtés pour chaque écaille individualisée.

M. Robinson BORDES répond que le logiciel répertorie les profils de tortues, toutefois la délimitation des écailles pour le traitement reste un exercice manuel, aussi il n'est pas possible d'avoir une correspondance à 100% entre deux opérateurs.

M. Benjamin DE MONTGOLFIER précise que la netteté est très importante pour la délimitation des écailles. Il existe le même problème avec les cétacés où les pourcentages de réussite sont moindres. Aussi, il serait bien pour la suite de fournir aux personnes réalisant ce suivi les « trucs et astuces » tirés de cette année d'étude, ainsi qu'un rappel des règles de sécurité.

Mme Blandine GUILLEMOT ajoute que le même type de suivi a été mené en Guadeloupe avec des difficultés d'application similaires. De plus, cette technique a volontairement été restreinte à un petit nombre de personnes bénéficiant d'une dérogation car le dérangement est réel sur les tortues lors des prises de vues ; d'autre part, l'utilisation du logiciel nécessite un apprentissage.

M. Denis ETIENNE demande si Kélonia (association de la Réunion ayant développé cette technique avec l'IFREMER) a le même problème et s'il n'était pas question d'automatiser le processus de délimitation des écailles.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT répond que Kélonia est confronté aux mêmes problématiques, toutefois le contexte de la Réunion est un peu différent, la photo-identification est utilisée dans le cadre de la science participative car les tortues sont observées en générale lors de séances de plongées en bouteille.

Mme Blandine GUILLEMOT complète que l'automatisation de la délimitation des écailles n'est pas encore à l'ordre du jour.

M. Benjamin DE MONTGOLFIER conclut sur le fait que cette technique est simple d'utilisation, non invasive et donne de bons résultats. Il s'agit de prendre le coup de main, il serait possible par la suite de récupérer des photos de clubs de plongée.



## Volet Menaces

La présentation de **Mme Emilie DUMONT-DAYOT** sur les actions développées sur le volet menaces en 2015 (Cf. annexe) conduit à plusieurs échanges :

- Mme Zoé MELETIS s'interroge sur les actions pour lutter contre la pollution lumineuse : s'agit-il seulement d'apport d'informations ou existe-t-il des programmes de subvention pour modifier l'éclairage ?

Mme Emilie DUMONT-DAYOT répond qu'il n'existe aucun programme de subvention. Toutefois, il est possible d'apporter des modifications quand le projet d'aménagement est communiqué en amont et ainsi en limiter l'impact. Il est plus difficile de modifier les choses quand l'aménagement est déjà réalisé. Il y a encore un gros travail d'informations et d'échanges à faire avec les communes.

Mme Gisèle MONDESIR informe que, suite à une tournée réalisée avec l'ONF, la DEAL a obligé la réorientation de lampadaires aux titulaires d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) su le littoral.

- Mme Marie BUISSON informe de l'existence d'un filet semblant abandonné au niveau de la pointe Hyacinthe au Robert. Il était en place depuis longtemps et des poissons étaient morts dedans ; elle l'a détruit avec un couteau. Elle reconnaît ne pas avoir vérifié s'il était marqué et ignorer la réglementation en la matière.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT précise que le filet est une propriété privée et qu'à ce titre, il ne peut être détruit dans ces conditions.

Mme Gisèle MONDESIR informe qu'il est préférable de contacter les autorités compétentes en matière de police de la pêche, notamment la Direction de la Mer ; cela est confirmé par M. Hervé BENEAT.

M. Robert DULYMBBOIS précise que les gardes de la commune du Robert peuvent être le relais dans ce genre de situation.

M. Thomas ALEXANDRINE précise que la mairie du Robert a déjà remboursé aux pêcheurs des filets endommagés pour libérer des tortues ; cela est possible quand il y a un intérêt environnemental.

M. Michel VALSIN ajoute que ce n'est pas forcément un filet abandonné ; pour les filets à langoustes, il est intéressant d'avoir du poisson mort pour les attirer.

M Denis ETIENNE remarque que les filets à langoustes sont les mêmes que ceux utilisés pour les tortues à Sainte Lucie ; cela est dommageable pour l'espèce.

- Mme Amandine LIMOUZIN ajoute qu'il serait intéressant de prioriser les actions sur la pollution lumineuse. L'exemple est donné du projet de lotissement à anse Charpentier.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT répond que la sensibilisation des mairies est faite au cas par cas ; toutefois, il est nécessaire d'avoir des arguments et des données précises pour amorcer la discussion. Ainsi, toutes observations sont à remonter à la coordination du PNA. Dans le cas du lotissement à anse Charpentier, la mobilisation des citoyens a permis de mettre en avant la problématique des tortues marines. La DEAL précise que l'autorisation a été annulée pour ce projet.

- Mme Rebecca CHARLES-ACHILLE demande comment mettre en place des moyens de sécurisation de la RN2 au niveau du Carbet où certaines tortues se retrouvent dues à une désorientation. Il leur a été signalé que les plots le long de la route sont accidentogènes.

Mme Blandine GUILLEMOT répond qu'il faut prendre contact avec la coordination du PNA pour trouver des techniques satisfaisantes, des exemples existent en Guadeloupe.

Un débat s'en suit sur différents secteurs posant des problèmes. Il se poursuit en revenant sur l'impact de certains aménagements et manifestations sur les tortues marines ; des exemples



sont donnés avec l'aménagement au niveau de la vierge des marins (avis donné par la DEAL et la coordination du PNA Tortues marines) et la manifestation de surf à l'anse Charpentier (annulation par l'ONF avec un report 2 mois après pour limiter l'impact).

- M. Robert DULYMBBOIS informe qu'il serait nécessaire de faire un rappel aux collectivités sur les dates de pontes afin de limiter les impacts potentiels.

Mme Gisèle MONDESIR répond que la DEAL organise chaque année une réunion d'information avec l'ensemble des services de police avant la saison de pontes où ce sujet est abordé.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT ajoute que France-Antilles réalise régulièrement un article sur cette thématique. Toutefois, la ponte des tortues est relativement étalée avec les différentes espèces ce qui a conduit par exemple à autoriser les personnes à venir sur l'îlet Loup-Garou seulement en janvier et février.

La ville du Carbet signale qu'il existe de nombreux échanges avec les pêcheurs pour informer de ce qui est fait sur les plages et éviter qu'ils stockent du matériel sur des pontes de tortues marines.

- M. Robert DULYMBBOIS se demande si les efforts de protection réalisées en Martinique ne sont pas annulés du fait que la réglementation n'est pas la même au niveau caribéen et international, notamment au niveau de la pêche.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT informe qu'il existe un réseau d'échanges caribéens (WIDECAST) et international (ISTS) sur les tortues marines ; tout est fait pour que les efforts se complètent.

- M. Robert DULYMBBOIS s'interroge alors sur l'état des populations de tortues et la consommation possible.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT répond que les acteurs locaux remarquent une augmentation des tortues observées en mer et que les signes sont plutôt encourageants. Toutefois, leur préservation n'est pas gagnée, une tortue se reproduit en moyenne au bout de 20 à 30 ans.

Mme Zoé MELETIS remarquent que ces questions sont internationales. Au Costa-Rica, il n'y a aucune consommation dans les parcs. De plus, les habitants de Tortuguero font de nombreux sacrifices, notamment au niveau de la fréquentation des plages. Les populations de tortues marines semblent augmenter. Toutefois, il existe du braconnage et un marché noir.

M. Denis ETIENNE précise que la consommation de tortues est une question d'habitude alimentaire. Si la réglementation est appliquée encore pendant 20 ans, cela passera. C'est le même principe que la baleine au Japon.

M. Michel VALSIN précise que la pêche n'est pas autorisée en Dominique et qu'elle est permise à Sainte Lucie, seulement de début septembre à fin novembre pour les pêcheurs professionnels. Ces derniers sont vigilants et « font leur propre police » en relatant les problèmes. Cela ne pourrait se faire en Martinique car il existe encore du braconnage.

M. Robert DULYMBBOIS explique qu'il y a eu un changement dans le rapport à la consommation de tortues quand il y a eu l'interdiction. Il est nécessaire d'apporter l'information au grand public, comme avec le dossier du lamantin en Guadeloupe.

- M. Michel VALSIN souhaite préciser que le travail de préservation des tortues marines porte ses fruits et qu'il existe une reconnaissance. Sur son secteur, il est maintenant appelé M. Tortues, les pêcheurs lui donnent des informations, la population commence à prendre conscience de l'importance de la préservation des tortues marines.



## Volet Communication

**Mme Emilie DUMONT-DAYOT**, poursuit ensuite avec une présentation du volet communication (Cf. annexe) qui amène différentes questions :

- M. Denis ETIENNE demande comment ont été choisies les 4 communes où sont posés les panneaux sur les plages ; la représentante du Vauclin, présente le matin, semblait intéressée.

M. Emilie DUMONT-DAYOT répond qu'il n'y a pas eu de démarchage proprement dit des communes, cela s'est fait sur la base du volontariat avec les communes où les échanges sont réguliers sur les tortues marines. Certaines ne sont pas favorables car elles craignent d'attirer des gens et ainsi favoriser les impacts négatifs. Les communes souhaitant des panneaux sur leurs plages peuvent contacter l'ONCFS pour réfléchir à ce qu'il est possible de faire. Dans ce contexte, l'étude éco-touristique présentée par la suite par Zoé MELETIS s'avère intéressante pour réfléchir en amont sur l'impact de la sensibilisation.

- M. Denis ETIENNE remarque qu'il serait intéressant de communiquer avant la saison de pontes pour rappeler les règles d'observation. Selon lui, mettre des panneaux d'informations sur la plage n'attireraient pas plus de monde et sensibiliseraient aux bons gestes d'observations.

Un débat s'en suit sur des clichés circulant sur Facebook où des personnes se prennent en photos sur des tortues. Il est précisé que cela ne vient pas de Martinique.

## Réflexions pour 2016

Pour commencer, **Mme Blandine GUILLEMOT** annonce l'arrêt de la coordination du PNA par l'ONCFS à la fin du marché passé avec la DEAL Martinique, soit fin août 2016. Cette décision a été prise récemment par le Directeur général en raison du contexte restreint auquel l'établissement doit faire face (diminution des ETP disponibles, multiplication des subventions et lourdeurs des projets FEDER, demandes des partenaires sur d'autres thématiques notamment l'avifaune chassable). Aussi, l'ONCFS sera toujours un partenaire du PNA tortues marines mais n'agira plus en tant que coordinateur. Cela conduit à des échanges :

- M. Christophe SIMON demande s'il est déjà identifié un porteur de projet pour la suite.

M. Denis ETIENNE répond que la DEAL cherche d'autres structures pour porter le projet, certaines structures sont susceptibles de se positionner (ONF, Carbet des Sciences). Des financements sont prévus pour la mise en œuvre des actions du PNA tant que l'ONCFS est encore coordinateur, ainsi que pour l'évaluation et la réécriture du PNA. Pour la suite, le prochain coordinateur du PNA devra déposer une demande de subvention auprès du FEDER pour l'animation du PNA.

Parmi les actions à mener en 2016, une étude éco-touristique serait proposée par **Mme Zoé MELETIS** de l'université du nord de la Colombie britannique qui présente ce projet sur la base de son expérience au parc de Tortuguero au Costa-Rica (Cf. annexe). Cela amène différentes questions :



- M. Emmanuel THOUARD s'interroge pourquoi Tortuguero ne semble pas être tant que ça un succès.

Mme Zoé MELETIS répond qu'il y avait dans les années 90 quelques centaines de touristes, il y en a désormais 160 000, pour un petit village de 12 000 habitants. Cette augmentation s'accompagne de nouvelles problématiques comme la gestion des déchets. Certaines évolutions sont positives avec le remplacement d'emploi « destructeurs » (notamment dans la monoculture) vers des emplois « durables ». De plus, les touristes amènent beaucoup d'argent, environ 6 millions d'euros par an ; toutefois, une grande part sort du village. D'autre part, il existe une réglementation stricte pour la préservation de ce site, notamment sur la fréquentation des plages où il faut un permis pour y aller. Les habitants ont l'impression de faire de nombreux sacrifices qui profitent beaucoup à d'autres. Ainsi, il y a toujours une résistance et un marché noir au sein du village. D'autant qu'il existe un lien fort entre le développement du tourisme et l'augmentation du nombre de crimes et de la consommation de drogues.

- Mme Christelle BERANGER demande ce qu'il en est du site de Gandoca près du Panama. Le développement touristique avait bien fonctionné, mais il semblait que cela se passe moins bien depuis quelques temps.

Mme Zoé MELETIS n'a pas étudié cette zone. Elle rappelle que cela est toujours difficile quand un tourisme de masse commence à se développer. Par exemple, la consommation d'œufs est légale sur la côte ouest, elle est réputée et apporte des revenus supplémentaires. Le nombre de sorties en bateau augmente aussi considérablement avec un impact potentiel direct.

- M. Emmanuel THOUARD demande comme se porte la population de tortues vertes à Tortuguero.

Mme Zoé MELETIS informe qu'il existe de très bonnes informations sur ce sujet, avec une augmentation mesurée de 400% des tortues vertes ; toutefois, les pays voisins, tels que le Nicaragua, pêchent la tortue.

- M. Emmanuel THOUARD s'interroge si les villageois vivent maintenant mieux qu'avant le développement touristique.

Mme Zoé MELETIS répond qu'ils ont plus d'argent qu'avant et qu'il a ainsi pu avoir des aménagements de réalisés. Il existe une gestion particulière des revenus apportés par le tourisme ; 10% sont reversés à une association qui développe des projets communautaires tels que la distribution de l'eau. Des problèmes pourraient se poser si cela cessait car le développement touristique entraîne de nouvelles problématiques comme la gestion des déchets. Il existe forcément un impact sur le village et les abords du parc.

- M. Denis ETIENNE s'interroge s'il a été envisagé d'arrêter le commerce des œufs de tortues pour les touristes.

Mme Zoé MELETIS répond que l'objectif est de diversifier le tourisme, aussi un certain nombre vient également pour observer les oiseaux. Les médias sociaux sont un bon relais et les médias internationaux comme la BBC sont présents. De plus, le gouvernement cherche à attirer plus de touristes et des investisseurs. Il semble difficile de donner les ingrédients clés du changement.

- M. Denis ETIENNE demande si Tortuguero est le vrai nom de cette zone.

Mme Zoé MELETIS répond par l'affirmative en précisant que cela signifie « la place des tortues ». Le développement du tourisme dû à cette particularité a apporté de nombreux changements culturels, certains villageois ont la nostalgie de leur vie avant ce développement.

- Mme Blandine GUILLEMOT conclut en informant les membres du COPIL que Mme Zoé MELETIS pourra prendre contact par la suite avec certains d'entre eux dans le cadre du développement de cette étude éco-touristique.



Mme Emilie DUMONT-DAYOT termine les présentations en listant les autres actions prévues en 2016 (Cf. annexe). Cela conduit à différents échanges :

- M. Denis ETIENNE se demande comment se passe la sensibilisation avec les enfants et s'ils deviennent porte-parole de leur propre génération.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT répond que la sensibilisation au niveau du réseau se fait principalement de l'adulte vers l'enfant avec différents supports. Le film réalisé par Reflet D'Culture insiste notamment sur la responsabilité de l'enfant dans la préservation des tortues marines. La ville du Carbet a elle, instauré un conseil municipal de jeunes qui traite aussi de cette thématique. Aussi, il est observé que les enfants sensibilisent ensuite leurs camarades, ainsi que leurs parents. Mme Emilie DUMONT-DAYOT décrit également l'engouement du public pour le projet intitulé « Sur la trace des tortues » qui a désigné une école pour parrainer chacune des 6 tortues équipées d'une balise en ponte.

- M. Denis ETIENNE revient sur les actions de communication en précisant qu'il existe différentes catégories de touristes qui ont des attentes très variées. Il existe déjà des sorties en bateau pour l'observation de tortues.

Mme Zoé MELETIS a effectivement observé qu'il existe des touristes très différents, et on peut s'interroger si on qualifie de touriste un étudiant martiniquais qui suit son cursus en métropole et qui vient pendant les vacances scolaires.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT ajoute qu'il existe un tourisme qui se développe avec l'image de la tortue, sans lien aucun parfois avec ces animaux.

M. Michel VALSIN ajoute qu'il est plus facile de guider des touristes pour observer des tortues en mer que sur la plage où il est nécessaire de très bien encadrer les choses.

Mme Zoé MELETIS suggère qu'il soit mis en place des manuels pour donner l'ensemble des préconisations aux guides. Il existe une réglementation qui doit être expliquée. Il est nécessaire que le discours soit adapté aux types de touristes.

- M. Denis ETIENNE s'interroge sur la sensibilisation réalisée au moment de Pâques au sujet de l'impact sur les tortues marines, notamment à travers les médias. Il recommande à Mme Zoé MELETIS d'observer ce phénomène important qui est très différent des pratiques du reste de l'année.

Mme Emilie DUMONT-DAYOT répond que les gens ne sont pas très réceptifs lorsqu'ils sont déjà sur place à faire la fête, bien que certains campeurs appellent le réseau pour des signalements de tortues, en difficultés. C'est pourquoi une campagne de sensibilisation rappelant les consignes a toujours lieu en début de saison de ponte grâce aux médias partenaires (presse écrite et télé). Cette année, un affichage est également prévu dans les rayons camping des magasins volontaires.

Mme Gisèle MONDESIR précise que le camping est interdit sur bon nombre de sites ; la réglementation est bafouée à cette période de l'année.

M. Thomas ALEXANDRINE ajoute que cette pratique s'est développée par rapport à avant, avec maintenant l'installation de groupes électrogènes.

- M. Michel VALSIN précise qu'il existe également des problèmes avec les campeurs en juillet/août au moment des émergences ; ils utilisent notamment des lampes qui peuvent être dérangeantes. Après le cyclone Dean, il y avait beaucoup de campeurs aux Salines et les tortues traversaient la route. La revégétalisation a permis la ponte de plus de tortues. Au moment de Pâques, c'est un lieu de beuverie et il peut y avoir un impact sur la végétation. Mme Gisèle MONDESIR répond que la barrière est respectée, d'autant plus que l'ONF a verbalisé sur ce secteur.



Pour conclure, les membres du COPIL sont remerciés de leur présence et de leur participation à cette réunion.

Les présentations mentionnées dans ce compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet du réseau tortues marines Martinique dans l'espace membres.

<http://www.tortuesmarinestartinique.org>